

# RAPPORT SEMESTRIEL

**30/06/2022**  
**AXA Bank Europe SCF**

<b>RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LA SITUATION DE CLOTURE ANNUEL AU 30 JUIN 2022 .....</b>	<b>3</b>
<b>COMPTES SOCIAUX AU 30 JUIN 2022 .....</b>	<b>11</b>
<b>ANNEXES SOCIALES AU 30 JUIN 2022 .....</b>	<b>15</b>
<b>DECLARATION EN VERTU DE L'ARTICLE 3(2)(C) DE LA LOI TRANSPARENCE .....</b>	<b>32</b>
<b>RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIERE ANNUELLE AU 30 JUIN 2022.....</b>	<b>33</b>

# RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LA SITUATION DE CLOTURE ANNUEL AU 30 JUIN 2022

---

## I. OBJET SOCIAL

AXA Bank Europe Société de Crédit Foncier (ci-après également dénommée la « SCF » ou la « Société ») est une société de crédit foncier régie par les articles L. 513-2 et suivants et R. 513-1 et suivants du Code Monétaire et Financier. Elle est une filiale d'AXA Bank Belgium et a pour but d'émettre des obligations foncières pour assurer des besoins de refinancement long terme pour sa maison-mère.

La Société a pour objet exclusif, tant en France qu'à l'étranger, l'exercice des activités et opérations définies ci-après :

- Opérations de crédit et opérations assimilées dans les conditions prévues par la réglementation sur les sociétés de crédit foncier et dans la limite de l'agrément de la Société ;
- Opérations de financement dans les conditions prévues par la réglementation sur les sociétés de crédit foncier au moyen de l'émission d'obligations foncières ou de tout autre emprunt
- Ainsi que toute activité connexe expressément autorisée par les textes sur les sociétés de crédit foncier, pour les besoins de la réalisation de son objet social exclusif.

Pour financer son activité, AXA Bank Europe SCF émet des obligations foncières (Covered Bonds) bénéficiant du privilège défini à l'article L. 513-11 du Code Monétaire et Financier dans le cadre d'un programme d'émission, dont le montant maximum est actuellement fixé à 10 milliards d'euros.

Dans le but de couvrir les obligations foncières émises, AXA Bank Europe SCF a acquis un portefeuille de crédits hypothécaires originés par AXA Bank Belgium. AXA Bank Europe SCF est amenée à acquérir de temps en temps de nouveaux crédits hypothécaires pour faire face à ses obligations croissantes de collatéralisation. Un processus de rechargement mensuel est aussi en place pour maintenir ce portefeuille à un niveau constant.

AXA Bank Europe SCF a aussi la possibilité d'octroyer des prêts sécurisés. Ce type d'actif n'est pas utilisé à la date de ce rapport.

AXA Bank Europe SCF a actuellement émis 9.250.000 K€ d'obligations foncières dont 5.000.000 K€ placées auprès d'investisseurs institutionnels et 4.250.000K€ retenus par AXA Bank Belgium. La liste des obligations foncières existantes au 30 juin 2022 est reprise dans tableau ci-dessous :

ISIN	Séries	Description	Nominal	Date d'émission	Date de maturité	Soft Bullet	Date maturité étendue	Type de coupon	Coupon / Spread	Investisseurs ABB	Durée résiduelle
FR0013141058	CB_10	AXASA 0 3/8 03/23/23	750,000,000	23/03/16	23/03/23	Y	23/03/24	FIXED	0.375		0.73
FR0013233236	CB_13	AXASA 1 1/4 01/26/32	250,000,000	26/01/17	26/01/32	Y	26/01/33	FIXED	1.25		9.57
FR0013329224	CB_21	AXASA 0 1/2 04/18/25	750,000,000	18/04/18	18/04/25	Y	18/04/26	FIXED	0.5		2.80
FR0013329216	CB_22	AXASA 1 3/8 04/18/33	750,000,000	18/04/18	18/04/33	Y	18/04/34	FIXED	1.375		10.80
FR0013406154	CB_23	AXASA 0 3/4 03/06/29	500,000,000	06/03/19	06/03/29	Y	06/03/30	FIXED	0.75		6.68
FR0013448222	CB_24	AXASA Float 09/20/29	500,000,000	20/09/19	20/09/29	Y	20/09/30	FLOATING	32	Y	7.23
FR0013454675	CB_25	AXASA Float 10/21/28	500,000,000	21/10/19	21/10/28	Y	21/10/29	FLOATING	29	Y	6.31
FR0013454642	CB_27	AXASA Float 10/21/32	250,000,000	21/10/19	21/10/32	Y	21/10/33	FLOATING	34	Y	10.31
FR0013478047	CB_28	AXASA 0.01 01/22/27	500,000,000	22/01/20	22/01/27	Y	22/01/28	FIXED	0.01		4.56
FR0013499977	CB_29	AXASA 0 1/8 10/01/24	500,000,000	01/04/20	01/10/24	Y	01/10/25	FIXED	0.125		2.26
FR0013516176	CB_30	AXASA 0 1/4 06/09/40	500,000,000	09/06/20	09/06/40	Y	09/06/41	FIXED	0.25		17.94
FR0014000GB9	CB_31	AXASA Float 11/05/25	250,000,000	05/11/20	05/11/25	Y	05/11/26	FLOATING	21	Y	3.35
FR0014000GA1	CB_32	AXASA Float 11/05/26	250,000,000	05/11/20	05/11/26	Y	05/11/27	FLOATING	22	Y	4.35
FR0014000G87	CB_33	AXASA Float 11/05/27	250,000,000	05/11/20	05/11/27	Y	05/11/28	FLOATING	22	Y	5.35
FR0014000G95	CB_34	AXASA Float 11/05/28	250,000,000	05/11/20	05/11/28	Y	05/11/29	FLOATING	22	Y	6.35
FR0014000G79	CB_35	AXASA Float 11/05/30	250,000,000	05/11/20	05/11/30	Y	05/11/31	FLOATING	23	Y	8.35
FR0014000GC7	CB_36	AXASA Float 11/05/32	250,000,000	05/11/20	05/11/32	Y	05/11/33	FLOATING	24	Y	10.35
FR0014004J07	CB_37	AXASA Float 07/13/28	500,000,000	13/07/21	13/07/28	Y	13/07/29	FLOATING	23	Y	6.04
FR0014008E08	CB_38	AXASA 0 5/8 02/16/28	500,000,000	16/02/22	16/02/28	Y	16/02/29	FIXED	0.625		5.63
FR0014008S77	CB_39	AXASA Float 14/03/32	500,000,000	14/03/22	14/03/32	Y	14/03/33	FLOATING	27.8	Y	9.71
FR0014008S85	CB_40	AXASA Float 14/03/34	500,000,000	14/03/22	14/03/34	Y	14/03/35	FLOATING	29.7	Y	11.70

## II. ACTIVITES DE LA PERIODE

Pendant le 1<sup>er</sup> semestre de 2022, AXA Bank Europe SCF a émis 3 séries d'obligations foncières. En février 2022, la série CB38 de 500.000 K€ a été placée publiquement avec un coupon fixe de 0.625%. En mars 2022, la série CB14, émise en 2017 pour un nominal de 1.000.000 K€, est arrivée à maturité et a été remboursée aux investisseurs. Elle a été remplacée par 2 nouvelles séries de 500.000 K€. Ces séries sont à taux flottant et ont été souscrites par AXA Bank Belgium, la maison-mère de la Société.

En corollaire à ces émissions d'obligations foncières, la Société a aussi

1. Acheté à AXA Bank Belgium des crédits logement pour un nominal de 690.000 K€ afin de maintenir le ratio de surcollatéralisation,
2. Souscrit des « *term loans* » pour financer le niveau de sur-collatéralisation,
3. Conclu des swaps de couverture pour garder le risque de taux à un niveau accepté par le cadre de gestion des risques.

Durant ce semestre, La Société a aussi émis 125.000 K€ d'Additionnel Tier 1 Capital afin de gérer son ratio de levier.

## III. PRESENTATION DES COMPTES SOCIAUX : BILAN

Le total de bilan s'élève à 11.553.991 K€ au 30 juin 2022 en hausse de 7.6% par rapport au 31 décembre 2021 en ligne avec les activités de la période décrites ci-dessus.

### 1. ACTIF

Le principal poste de l'actif, « emplois clientèles », représente 10.913.049 K€. Ce poste est en hausse de 6.8% par rapport au 31 décembre 2021.

Le poste de l'interbancaire s'élèvent à 568.879 K€ en hausse de 34% par rapport au 31 décembre 2021.

Les comptes de régularisation et autres actifs d'un montant total de 72.063 K€ sont notamment composés

pour un montant de 8.316 K€ des frais d'émission des obligations foncières non amortis et pour 56.842 K€ d'intérêts courus sur swaps.

## 2. PASSIF

Les dettes représentées par un titre « obligations foncières » (« Covered Bonds ») représentent 9.250.000 K€ (plus 7.902 K€ d'intérêts courus non échus) soit près de 80% du passif.

Les dettes envers les établissements de crédit (AXA Bank Belgium exclusivement) s'élèvent à 1.740.402 K€ dont 2.902 K€ d'intérêts courus non échus. Ces dettes ont été souscrites pour des durées identiques aux obligations foncières inscrites au bilan.

Le total des fonds propres et quasi-fonds propres est de 509.483 K€ (4.4% du passif). Ils sont composés de 131.095 K€ de capital social et 276.416 K€ de dettes subordonnées (AT1).

## IV. PRESENTATION DES COMPTES SOCIAUX : HORS BILAN

En 2022, la Société paye 0,20% pour la commission de réservation sur la ligne de liquidité octroyée par AXA Bank Belgium. Le montant de cette ligne est revu semestriellement sur base du pied de bilan au dernier jour du semestre précédent. Le montant de cette ligne s'élève à 1.610.124 K€, c'est-à-dire 15% du pied de bilan d'AXA Bank Europe SCF au 31 décembre 2021.

Les prêts immobiliers à la clientèle de détail sont garantis principalement par des hypothèques pour un montant de 12.623.320 K€.

Pour couvrir son risque de taux, AXA Bank Europe SCF possède des swaps de taux pour un nominal de 11.987.500 K€. Ils sont tous conclus avec la maison-mère AXA Bank Belgium.

## V. PRESENTATION DES COMPTES SOCIAUX : COMPTE DE RESULTAT

Le produit net bancaire (PNB) de l'exercice comptable jusqu'au 30 juin 2022 s'élève à 27.572 K€. Pour rappel, ce montant était de 22.863 K€ au 30 juin de l'exercice précédent. Cette progression de 20.6% reflète la croissance du bilan des 18 derniers mois.

Les revenus sont composés essentiellement de :

- 101.422 K€ d'intérêts perçus sur les prêts hypothécaires,
- 51.832 K€ pour les montants reçus sur les swaps de taux.

Les charges financières proviennent pour

- 99.647 K€ de montants payés sur les swaps de taux,
- 15.126 K€ d'intérêts payés sur les obligations foncières,
- 5.984 K€ d'intérêts sur les emprunts à terme
- 2.823 K€ de rémunération du capital AT1
- 715 K€ d'intérêts débiteurs liés à gestion des comptes courants
- 1.611 K€ de commissions pour la ligne de liquidité.

Vu l'évolution du risque crédits sur le portefeuille, le coût du risque s'élève à 263 K€.

Le résultat brut d'exploitation est de 20.070 K€ après déduction de 7.554 K€ de frais généraux. Ces frais généraux sont principalement constitués du coût de la gestion du portefeuille de crédits logements prestés par AXA Bank Belgium, du coût relatif aux prestations de service d'AXA Banque et AXA Bank Belgium et d'honoraires commissaires aux comptes, contrôleur spécifique et frais juridiques liés à la vie sociale.

Après prise en compte d'un impôt sur les sociétés estimé à 5.328 K€, le résultat net comptable s'élève, au 30 juin 2022, à 14.478 K€, en hausse de 27.6% par rapport au 30 juin 2021.

## VI. DELAIS DE PAIEMENT

Conformément aux dispositions de l'article D.441-6 du code de commerce, il est présenté ci-dessous les informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs par date d'échéance au titre du dernier exercice. Les informations relatives aux délais de paiement mentionnés à l'article D.441-6 du code de commerce n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

(Montants TTC)	Sans retard	Factures ayant connu un retard de paiement (1) au 30/06/2022				Total	Total
		1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	> 90 jours		
Nombre de factures concernées	-	-	-	-	-	-	-
Montant des factures concernées	-	-	-	-	-	-	-
% sur montant des factures reçues en 2022	-	-	-	-	-	-	-
Nombre des factures exclues (litige)	-	-	-	-	-	-	-
Montant restant dû sur factures exclues (litige)	-	-	-	-	-	-	-

(1) Retard de paiement calculé sur la base du délai contractuel

## VII. ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

La société n'a eu aucune activité en matière de recherche et développement.

## VIII. FILIALES ET PARTICIPATIONS

Conformément à l'article L.513-2 IV du Code Monétaire et Financier, AXA Bank Europe SCF ne détient aucune participation.

## IX. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Aucun autre événement postérieur à la clôture et, susceptible d'avoir une incidence significative sur les comptes du 30 juin 2022, n'est intervenu depuis la date de clôture

## X. EVOLUTIONS PREVISIBLES ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Pour 2022, AXA Bank Europe SCF ne prévoit plus de nouvelles émissions d'obligations foncières sauf en cas de nouveau besoin de sa maison mère. La Société prévoit aussi de modifier son capital par l'émission de nouvelles actions pour 40.000 K€ et de diminuer le niveau d'Additionnel Tier 1 Capital du même montant.

## XI. RATIOS PRUDENTIELS

### 1. RATIO DE COUVERTURE

En sa qualité de société de crédit foncier, AXA Bank Europe SCF est tenue de respecter des ratios prudentiels spécifiques rendant compte du niveau de sécurité de ses émissions privilégiées. Ces éléments sont validés au minimum chaque trimestre par le Contrôleur spécifique et transmis à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (« ACPR »).

AXA Bank Europe SCF est tenue de mesurer le ratio de couverture qui correspond au rapport entre les actifs pondérés et les dettes privilégiées. Celui-ci doit être en permanence supérieur à 105%, conformément à l'article R513-8 du Code Monétaire et Financier. De même sont déduits de l'actif, la partie des prêts dont la quotité de financement dépasse le seuil réglementaire les rendant éligibles au financement par dette privilégiée.

Au 30 juin 2022, les actifs de couverture pondéré s'élèvent 10.122.458 K€. Compte tenu d'un encours de dettes privilégiées de 9.274.478 K€, le ratio de couverture s'établit à 109,14%.

La Société vérifie également le respect de différentes limites de détention applicables à certains actifs. Au 30 juin 2022, les valeurs de remplacement ont un encours égal à 5.07 % du nominal des ressources privilégiées, soit inférieur à la limite légale de 15% du montant nominal des obligations foncières et autres ressources privilégiées.

### 2. AUTRES RATIOS PRUDENTIELS

Par ailleurs, AXA Bank Europe SCF a présenté durant le 1<sup>er</sup> semestre 2022 des ratios de liquidité supérieurs aux minima fixés par la réglementation bancaire et sa déclaration d'appétit aux risques.

## XII. GESTION DES RISQUES

La gestion des risques d'AXA Bank Europe SCF est conforme aux exigences de la CRR-CRD IV qui requiert que les banques disposent d'un cadre d'appétit aux risques et d'un processus d'adéquation de leurs capitaux à ces risques (ICAAP). La gestion des risques d'AXA Bank Europe SCF est sous-traitée au département de gestion des risques d'AXA Bank Belgium et vise à protéger AXA Bank Europe SCF en matière de solvabilité, de liquidité, de risque de taux, de risque de crédit et de risque opérationnel. Ces objectifs, ainsi que les processus de gestion des risques d'AXA Bank Europe SCF sont décrits dans une charte de gestion des risques d'AXA Bank Europe SCF qui est présentée régulièrement au comité des risques et d'audit.

Cette charte de gestion des risques repose sur une cartographie des grandes catégories de risques applicables aux banques en général. Celle-ci distingue les risques qui sont significatifs dans le cadre des activités d'AXA Bank Europe SCF de ceux qui le sont moins.

La cartographie des risques d'AXA Bank Europe SCF opère aussi une distinction entre les risques qui sont atténués par des processus de gestion des risques ainsi que par du capital et/ou des limites quantifiées d'appétit aux risques, de ceux qui sont atténués uniquement par des processus de gestion des risques.

Enfin, la charte de gestion des risques d'AXA Bank Europe SCF détaille la gouvernance, l'ensemble des mesures

prises pour gérer les risques d'AXA Bank Europe SCF, les limites en place ainsi que les processus de reporting et d'alerte en cas de dépassement de celles-ci. Les différentes limites ont été respectées durant le 1<sup>er</sup> semestre de 2022.

Comme défini dans la gouvernance de la société, l'appétit aux risques doit être revu annuellement. Les limites de risque à appliquer en 2022 ont été validées par le Comité des risques et d'audit de Juin 2022.

### XIII. OPERATIONS DE COUVERTURE DU RISQUE DE TAUX

AXA Bank Europe SCF détient à l'actif de son bilan des prêts hypothécaires (rechargés mensuellement). Le financement de ces actifs est assuré principalement par des obligations foncières complétées par des emprunts de surdimensionnement (« *OC term loans* ») et du capital.

Afin de s'assurer que le risque de taux demeure contenu, ce risque inhérent à ces opérations est couvert presque entièrement par un portefeuille de swaps : « par-par asset swaps » pour couvrir les emprunts hypothécaires et « *receiver swaps* » pour couvrir certains passifs à taux fixe.

La gestion du risque de taux est soutenue par un outil informatique (QRM) de mesure du risque de taux au départ des caractéristiques des actifs et passifs d'AXA Bank Europe SCF. Cet outil est également utilisé pour la gestion du risque de taux d'AXA Bank Belgium et est d'ailleurs piloté par les équipes de gestion du risque de taux de cette dernière.

### XIV. ANALYSE DU RISQUE DE LIQUIDITE ET DE TAUX

Le risque de liquidité est limité pour AXA Bank Europe SCF car elle est financée par des Covered bonds à long-terme. De plus, la société possède aussi des liquidités pour couvrir ses besoins opérationnels.

L'actif d'AXA Bank Europe SCF (après l'application des par-par asset swaps décrits ci-dessus) bénéficie soit de revenus à taux variables indexés sur l'Euribor 3 mois majorés d'un spread, soit de revenus à taux fixe.

Le passif est constitué principalement d'obligations foncières à taux fixe et d'obligations foncières à taux variable. En considérant des swaps qui transforment éventuellement les coupons fixes des Covered bonds en coûts variables indexés sur l'Euribor 3 mois, le coût moyen du passif est inférieur au coût moyen de l'actif ; ce qui génère un spread positif résiduel au sein de la société.

Par la nature de ses actifs et passifs, AXA Bank Europe SCF n'est exposée qu'à un risque de taux limité.

La déclaration d'appétit a été validée par le comité des risques et d'audit pour l'exercice 2022 comporte une formalisation de son appétit limité à 5% des fonds propres pour le risque de taux d'intérêt (choc de 100 bps) mais aussi pour les différents chocs à appliquer pour chaque scénario défini dans le SOT (« *Supervisory outlier test* »). Ce cadre définit, pour le risque de liquidité, des contraintes plus sévères que les contraintes réglementaires.

## XV. ANALYSE DU RISQUE DE CREDIT SUR LE PORTEFEUILLE ACHETE A AXA BANK BELGIUM

AXA Bank Europe SCF a acheté un portefeuille de créances hypothécaires à AXA Bank Belgium. Un processus de rechargement mensuel est prévu pour compenser l'amortissement naturel du portefeuille ainsi que les remboursements anticipés et garder cet actif constant.

Les prêts hypothécaires achetés par la société ont été choisis afin d'être conformes aux dispositions légales prévues pour un refinancement par obligations foncières. Ils ont également été sélectionnés sur base de critères financiers stricts afin de garantir au mieux la pérennité de la structure financière.

A fin juin 2022, le portefeuille de créances cédées et originées par AXA Bank Belgium avait les caractéristiques suivantes :

<b>Synthèse du portefeuille détenu au 30 juin 2022</b>	
Solde restant dû (k€) - Capital	10.896.347
Nombre de clients	81.545
Nombre de prêts	131.620
Prêt moyen par client	133.623,73
Taux d'intérêt moyen	1,85 %
Maturité restante moyenne (en année)	16,05
Age moyen (seasoning, en année)	4,25
Quotité initiale moyenne (ILTV)	72,34 %
Quotité courante moyenne (CLTV)	51,68 %
Quotité couverte par une inscription hypothécaire (CLTM)	107,58 %
Taux d'endettement moyen (Debt to Income, DTI)	35,02 %

Sur le portefeuille décrit ci-dessus:

- 96,74% des crédits n'ont aucun retard de paiement et 99,61% des crédits ont moins de 30 jours de retard de paiement.
- 101 crédits ont actuellement plus de 90 jours de retard et/ou sont en remédiation. Ils représentent un capital restant dû de 9.658 K€ soit 0,09% du portefeuille.
- 98 crédits pour un capital restant dû de 7.240 K€ sont en recouvrement judiciaire soit 0,07% du portefeuille.
- 1.037 crédits pour un montant restant dû total de 111.595 K€ ou 1.02% sont en 'forbearance'.

Le montant des provisions inscrites au bilan pour le risque de crédit est de 6.546 K€. L'impact actuel sur les résultats de l'exercice 2022 liées aux variations de provisions et aux amortissements de crédits est une perte sur le risque crédits de 263 K€.

Pour le calcul du ratio de couverture réglementaire, une pondération de 86.89 % a été appliquée à ce portefeuille. Des statistiques plus détaillées sont reprises dans les rapports trimestriels sur la qualité des actifs publiés et disponibles sur le site internet: <https://www.axabank.be/fr/a-propos-axa-banque/investor-relations-and-financial-information/covered-bonds>.

## XVI. ANALYSE DU RISQUE DE CONCENTRATION.

La Société n'a plus de swaps avec des contreparties externes différentes de sa maison-mère. L'exposition de la Société sur sa maison-mère n'est pas soumise à la réglementation relative au risque de concentration.

## **XVII. CONSEIL D'ADMINISTRATION.**

Lors de l'assemblée générale du 21 avril 2022, il a été acté :

La ratification de la cooptation de Monsieur Philip Tortelboom en qualité d'administrateur ainsi que son renouvellement pour une durée de trois ans jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2025 sur les comptes de l'exercice 2024,

La ratification de la cooptation de Monsieur Emmanuel Ramé en qualité d'administrateur, en remplacement d'AXA S.A., démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'Assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023, à tenir en 2024,

Le renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Emmanuel Vercoustre pour une durée de trois ans jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2025 sur les comptes de l'exercice 2024.

Le conseil d'administration était composé au 30/06/2022 de :

- Monsieur Emmanuel Vercoustre, président ;
- Monsieur Philip Tortelboom ;
- Monsieur Emmanuel Ramé ;
- Monsieur Philippe Colpin ;

## **XVIII. DELEGATION EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL.**

L'Assemblée générale mixte du 21 avril 2022 a renouvelé les délégations au Conseil d'administration pour procéder à une ou plusieurs augmentations de capital social avec maintien du droit préférentiel de souscription ou par incorporation de réserves, bénéfices ou primes et attribution d'actions gratuites ou élévation de la valeur nominale des actions existantes - à hauteur de 40.000 K€ et pour une durée de 26 mois à compter de cette date. Ces délégations n'ont pas été utilisées à ce jour et devront le cas échéant être renouvelées au plus tard à l'occasion de l'assemblée générale de 2024. Toutefois, il est à noter que la Société prévoit d'utiliser cette faculté d'augmenter le capital durant le 3ème trimestre 2022.

## **XIX. JETONS DE PRESENCE**

Lors de l'Assemblée générale du 21 avril 2022, il a été décidé d'allouer une somme d'un montant total de 7.500 euros au titre de la rémunération du conseil d'administration, cette somme étant à allouer entre les administrateurs à la discrétion du conseil.

## COMPTES SOCIAUX AU 30 JUIN 2022

### I. BILAN

#### 1. ACTIF

<i>(En milliers d'euros)</i>	30/06/2022	31/12/2021
Caisse, Banques Centrales	99 540	99 783
Effets publics et valeurs assimilées	-	-
Créances sur les établissements de crédit	469 339	324 802
<i>A vue</i>	369 362	224 826
<i>A terme</i>	99 977	99 976
Créances sur la clientèle	10 913 049	10 215 116
<i>Créances commerciales</i>	-	-
<i>Autres concours à la clientèle</i>	10 906 821	10 212 719
<i>Valeurs non imputées</i>	6 228	2 397
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-
Actions et autres titres à revenu variable	-	-
Prêts Subordonnés	-	-
Participations et autres titres détenus à long terme	-	-
Parts dans les entreprises liées	-	-
Crédit-bail et location avec option d'achat	-	-
Location simple	-	-
Immobilisations incorporelles	-	-
Immobilisations corporelles	-	-
Capital souscrit non versé	-	-
Actions propres	-	-
Comptes de négociation et de règlement	-	-
Autres actifs	6 905	1 123
Comptes de régularisation	65 158	93 335
<b>Total de l'Actif</b>	<b>11 553 991</b>	<b>10 734 159</b>

**2. PASSIF**

<i>(En milliers d'euros)</i>	30/06/2022	31/12/2021
Banques Centrales, CCP.....	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	1 740 402	1 552 907
<i>A vue</i>	- 0	0
<i>A terme</i>	1 740 402	1 552 907
Comptes créditeurs de la clientèle	-	-
Autres sommes dues à la clientèle	853	344
Dettes représentées par un titre	9 257 902	8 770 045
<i>Obligations</i>	9 257 902	8 770 045
<i>Autres dettes</i>	-	-
Autres passifs	1 986	6 453
Comptes de régularisation	38 874	30 677
Comptes de négociation et de règlement		
Provisions pour risques et charges	4 490	4 049
Dettes subordonnées	276 416	151 095
Fonds pour risques bancaires généraux		
Capitaux propres		
Capital souscrit	131 095	131 095
Primes d'émission, de fusion	-	-
Réserves	5 075	3 818
Report à nouveau (+/-)	82 419	58 531
Résultat de l'exercice (+/-)	14 478	25 145
Résultat en instance d'affectation (+/-)	-	-
<b>Total du Passif</b>	<b>11 553 991</b>	<b>10 734 159</b>

## II. HORS-BILAN

<i>Engagements donnés (en milliers d'euros)</i>	30/06/2022	31/12/2021
<b>Engagements de financement</b>		
Engagements en faveur d'établissement de crédit	-	-
Engagements en faveur de la clientèle	-	-
<b>Engagements de garantie</b>		
Cautions, avals et autres garanties	-	-
Garanties d'ordre de la clientèle	-	-
<b>Engagements sur titres</b>		
Titres à recevoir	-	-

<i>Engagements reçus (en milliers d'euros)</i>	30/06/2022	31/12/2021
<b>Engagements de financement</b>		
Engagements reçus d'établissement de crédit	1 610 124	1 515 830
Engagements reçus de la clientèle	-	-
<b>Engagements de garantie</b>		
Cautions, avals et autres garanties reçues d'ets de crédit	-	-
Garanties reçues de la clientèle	12 623 320	11 950 779
<b>Engagements sur titres</b>		
Titres à livrer	-	-

<i>Engagements sur instruments financiers à terme (en milliers d'euros)</i>	30/06/2022	31/12/2021
<b>Engagements sur instruments financiers à terme</b>		
Opérations sur instruments de taux d'intérêt	11 987 500	12 297 500
Opérations sur instruments de cours de change	-	-
Opérations sur autres instruments	-	-
<b>Autres engagements</b>		
Engagements donnés	-	-
Engagements reçus	-	-
<b>Engagements douteux</b>		
	-	-

## III. COMPTE DE RESULTAT

<i>(En milliers d'euros)</i>	30/06/2022		30/06/2021	
Intérêts et produits assimilés		153 092		144 600
Intérêts et charges assimilées	-	124 134	-	120 452
Revenus des titres à revenu variable		-		-
Commissions (produits)		229		238
Commissions (charges)	-	1 611	-	1 518
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation		-		-
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilées		-		-
Autres produits d'exploitation bancaire		-		-
Autres charges d'exploitation bancaire	-	4	-	4
<b>Produit net bancaire</b>		<b>27 572</b>		<b>22 863</b>
Produits et charges d'exploitation	-	7 502	-	6 742
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immo. corporelles et incorporelles		-	-	12
<b>Résultat brut d'exploitation</b>		<b>20 070</b>		<b>16 110</b>
Coût du risque	-	263		129
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>19 806</b>		<b>16 239</b>
Gains ou pertes sur actifs immobilisés		-		-
<b>Résultat courant avant d'impôt</b>		<b>19 806</b>		<b>16 239</b>
Résultat exceptionnel		-		-
Impôt sur les bénéfices	-	5 328	-	4 892
Dotations/Reprises de FRBG et provisions réglementées		-		-
<b>Résultat net</b>		<b>14 478</b>		<b>11 347</b>

## ANNEXES SOCIALES AU 30 JUIN 2022

---

Liste des annexes sociales au 30 juin 2022 :

Note 1 : Faits marquants, principes et méthodes comptables

Note 2 : Effets publics et assimilés

Note 3 : Caisses et banques centrales

Note 4 : Créances sur les établissements de crédit

Note 5 : Créances sur la clientèle

Note 5.1 : Portefeuille de créances sur la clientèle

Note 5.2 : Crédits à l'habitat ventilés par échéance (valeur nette comptable)

Note 6 : Obligations et autres titres à revenu fixe

Note 6.1 : Portefeuille titres

Note 6.2 : Ventilation des titres

Note 6.3 : Obligations et autres titres à revenu fixe ventilés par échéance (valeur nette comptable)

Note 7 : Opérations avec les parties liées

Note 7.1 : Prêts subordonnés

Note 7.2 : Parts dans les entreprises liées

Note 7.3 : Opérations avec les entreprises liées

Note 7.4 : Participations et autres titres détenus à long terme

Note 7.5 : Appartenance à un groupe

Note 8 : Immobilisations

Note 9 : Comptes de négociation, autres actifs et comptes de régularisation

Note 10 : Banques centrales, dettes envers les établissements de crédit, comptes créditeurs de la clientèle

Note 10.1 : Banques centrales

Note 10.2 : Dettes envers les établissements de crédit

Note 10.3 : Comptes créditeurs de la clientèle

Note 11 : Dettes représentées par un titre

Note 11.1 : Dettes représentées par un titre

Note 11.2 : Durée résiduelle des dettes

Note 12 : Comptes de négociations, autres passifs et comptes de régularisation

Note 13 : Provisions pour risques et charges

Note 14 : Dettes subordonnées

Note 15 : Capitaux propres

Note 15.1 : Capitaux propres

Note 15.2 : Décomposition du capital social

Note 15.3 : Variations des capitaux propres

Note 16 : Instruments financiers à terme

Note 17 : Intérêts et produits assimilés

Note 18 : Revenus des titres à revenu variable

Note 19 : Intérêts et charges assimilées

Note 20 : Commissions

Note 21 : Gains ou pertes

Note 21.1 : Gains ou pertes sur opérations de portefeuilles de négociation

Note 21.2 : Gains ou pertes sur opérations de portefeuille de placement et assimilés

Note 22 : Autres produits et charges d'exploitation bancaire

Note 23 : Charges générales d'exploitation

Note 24 : Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations corporelles et incorporelles

Note 25 : Coût du risque

Note 26 : Gains ou pertes sur actifs immobilisés

Note 27 : Résultat exceptionnel

Note 28 : Impôts sur les bénéfices

Note 29 : Tableaux de flux de trésorerie

## NOTE 1 : FAITS MARQUANTS, PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les sociétés de crédit foncier sont des établissements de crédit, agréés en qualité de société financière par le comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement.

Les comptes individuels d'AXA Bank Europe SCF sont présentés conformément aux dispositions du règlement de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) n° 2014-07 du 26 novembre 2014, relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire.

La Société a pour objet exclusif, tant en France qu'à l'étranger, l'exercice des activités et opérations définies ci-après :

- Opérations de crédit et opérations assimilées dans les conditions prévues par la réglementation sur les sociétés de crédit foncier et dans la limite de l'agrément de la Société ;
- Opérations de financement dans les conditions prévues par la réglementation sur les sociétés de crédit foncier au moyen de l'émission d'obligations foncières ou de tout autre emprunt ;
- Et toute activité connexe expressément autorisée par les textes sur les sociétés de crédit foncier, pour les besoins de la réalisation de son objet social exclusif.

### Faits marquants

Néant.

### Eléments de l'actif

**Créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle :**

Les créances sur les établissements de crédit recouvrent l'ensemble des créances, y compris les créances subordonnées détenues au titre d'opérations bancaires sur des établissements de crédit à l'exception de celles matérialisées par un titre. Elles sont ventilées entre créances à vue et créances à terme.

Les crédits sont transférés en créances douteuses dès lors qu'ils présentent un risque de non-recouvrement. Ces prêts font l'objet de dépréciations en intérêts et capital, après prise en compte des garanties reçues.

La classification en douteuse d'une créance entraîne celle de l'ensemble des encours et engagements relatifs à ce débiteur dans cette même catégorie.

Lorsque toutes les voies de recours par voies judiciaires et/ou amiable ont été épuisées et confirment ainsi le caractère irrécouvrable d'une créance, cette dernière fait l'objet d'un enregistrement en perte.

Les intérêts courus sont enregistrés périodiquement sur les créances saines. Les intérêts sur créances douteuses ne sont enregistrés en compte de résultat qu'au moment de leur encaissement.

Les garanties reçues au titre de crédits accordés sont enregistrées et évaluées en comptabilité à la date d'enregistrement du contrat de crédit.

### **Crédits restructurés :**

Conformément à l'article 2221-5 de l'ANC 2014-07 et par suite des restructurations de contrats intervenus dans le cadre de l'épidémie de covid-19 (reports gratuits d'échéances, capital et intérêts), la SCF a calculé une décote à appliquer sur les contrats des clients vulnérables égale à l'écart entre l'actualisation des flux contractuels initialement attendus et l'actualisation des flux futurs attendus de capital et d'intérêts issus de la restructuration.

Cette décote est enregistrée à l'actif en diminution de la valeur comptable des crédits et est amortie sur la durée des reports d'échéances.

### **Provisionnement des encours de la clientèle :**

Les créances affectées dans la catégorie « Prêts et créances » sont dépréciées lorsqu'elles présentent un ou plusieurs événements de perte intervenus après la réalisation de ces créances. Les créances ainsi identifiées font l'objet d'une dépréciation soit à dire d'expert soit sur base d'un modèle statistique en ce qui concerne les prêts et créances sur la clientèle. Les créances sont dépréciées lorsqu'il existe, après la mise en place du prêt, un ou plusieurs indices objectifs de dépréciation, dont l'impact sur les flux de trésorerie futurs peut être mesuré de manière fiable.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, les modalités d'évaluation des encours non douteux présentant une augmentation significative du risque de crédit depuis leur comptabilisation initiale sont alignées avec celles de la norme IFRS 9 en strate 2 (S2) retenue pour les comptes consolidés d'AXA Bank Belgium.

Ce risque de crédit portant sur les encours sains dégradés est évalué sur la base des pertes de crédit attendues sur leurs durées de vie résiduelles.

Dans ce contexte de crise sanitaire liée à la pandémie de COVID-19, l'adoption de ce modèle de provisionnement en French Gaap permet de mieux refléter les potentiels impacts sur le risque de crédit des mesures mises en place en soutien à l'économie (moratoires accordés dans le cas d'AXA Bank Europe SCF).

L'impact du changement de modalités de calcul se traduit par une charge nette de 2,9 M€ en compte de résultat au poste coût du risque dont 0,7 M€ d'ajustement post-modèle. La pandémie de COVID-19 a limité la capacité des modèles de pertes de crédit attendues à refléter de manière adéquate toutes les conséquences des conditions économiques et des mesures gouvernementales qui en résultent. Ceci a nécessité l'introduction d'ajustements post-modèle par la direction constituant une marge de prudence visant à couvrir le risque d'imprécisions des modèles de provisionnement.

Au bilan, ce risque de crédit est comptabilisé sous forme de provision au passif.

Dans le cadre des moratoires de paiement COVID-19, des reports d'intérêts ont été accordés aux clients d'ABE SCF occasionnant une perte de valeur actuelle de 530 K€. Une provision pour dépréciation de même hauteur a été comptabilisée dans les comptes au 31.12.2020 pour prendre en compte cette perte de valeur.

#### Immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles font l'objet d'un amortissement, selon le mode linéaire, d'une durée de 5 ans pour les frais d'établissement et d'une durée de 1 an pour les logiciels et licences.

#### Comptes de régularisation :

Les primes d'émission, les primes de remboursement des obligations foncières ont un caractère de complément de rémunération et sont amorties selon la méthode du TIE (taux d'intérêt effectif) sur la durée de vie des titres concernés. Les frais liés à l'émission sont amortis suivant la même méthode.

Remarque : si la prime d'émission est supérieure à 10 % du montant de l'émission, fiscalement c'est un amortissement actuariel qui est requis et comptablement, il est admis de pouvoir amortir la prime suivant le même principe.

Le net des produits à recevoir et des charges à payer sur swap est aussi comptabilisé en comptes de régularisation.

#### Eléments du passif

##### Dettes envers les établissements de crédit :

Les dettes envers les établissements de crédit sont présentées selon leur durée initiale ou leur nature : dettes à vue ou à terme.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés au bilan parmi les dettes rattachées.

##### Dettes représentées par un titre :

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support. Pour financer son activité, AXA Bank Europe SCF a émis des obligations foncières. Les obligations foncières émises ont fait l'objet d'une notation par l'agence de notation Moody's. Les émissions sont enregistrées pour leur valeur nominale.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés au bilan parmi les dettes rattachées.

##### Instruments financiers à terme de taux :

AXA Bank Europe SCF détient à l'actif un portefeuille de prêts immobiliers auprès d'AXA Bank Belgium.

Relativement à ces créances, AXA Bank Europe SCF perçoit un taux fixe ou variable basé sur l'OLO (Obligation linéaire, bonds émis par l'état belge). AXA Bank SCF couvre les variations de taux d'intérêt liées à ce portefeuille de créances par des contrats de swaps dits 'Yield Maintenance Swaps'. Dans le cadre de ces contrats, ABE SCF paye mensuellement les intérêts et autres revenus provenant de ce portefeuille en échange d'un taux variable indexé sur l'indice Euribor 3 mois assorti d'une marge définie au contrat.

Au passif, ABE SCF émet des obligations foncières, « *covered bonds* » qui :

- d'une part, servent un taux fixe et sont alors couvertes par des contrats de swaps de taux d'intérêt dans lequel AXA Bank Europe SCF reçoit du taux fixe et verse un taux variable de type Euribor 3 mois plus une marge fixe. Le notionnel du contrat de swap pour une série d'obligations foncières déterminée sera égal au notionnel de cette série d'obligations foncières jusqu'à leur maturité. Comptablement, ces swaps de taux sont

des Dérivés de couverture.

- d'autre part, servent un taux variable de type Euribor 3 mois plus une marge fixe.

#### Impôts sur les Sociétés :

En France, pour les entreprises dont le chiffre d'affaires est inférieur à 250 millions d'euros, le taux normal de l'impôt sur les bénéfices est de 25%, les plus-values à long terme (hors plus-values sur les sociétés à prépondérance immobilière) sont exonérées depuis le 1er janvier 2007. Les plus et moins-values réalisées sur les titres en portefeuille sont soumises au régime d'imposition de droit commun, soit 25%, excepté celles réalisées sur les titres de participation qui bénéficient du régime des plus-values à long terme.

Une contribution de 3,3% a été instituée sur les résultats des exercices ouverts à compter du 1er janvier 2000. AXA Bank Europe SCF a tenu compte de ces contributions pour déterminer l'impôt courant dû au titre de chacune de ces périodes.

L'impôt sur les bénéfices constitue une charge de la période à laquelle se rapportent les produits et les charges, quelle que soit la date de son paiement effectif.

AXA Bank Europe SCF est intégrée fiscalement dans le groupe d'intégration fiscal de sa mère AXA.

La convention prévoit que chaque société calcule et paie, à la société « tête de groupe », son impôt comme en l'absence d'intégration fiscale.

#### Engagements sociaux :

AXA Bank Europe SCF n'est pas dotée de moyens humains propres. Dans le cadre d'une convention d'externalisation et de fourniture de services ainsi que dans le cadre d'une convention de gestion, AXA Bank Europe SCF s'appuie, sur le personnel de son actionnaire de référence AXA Bank Belgium et sur le personnel d'AXA Banque.

#### Evènements postérieurs à la clôture

Depuis le 08 septembre 2022, dans le cadre de la crise énergétique, le secteur financier en Belgique a mis en œuvre une aide aux clients.

A partir du 1er octobre, les clients qui sont financièrement touchés par la crise énergétique et qui satisfont aux conditions d'éligibilité, notamment ne pas avoir de retard paiement au 01/03/2022, avoir un plan de remboursement en cours ou l'avoir demandé auprès de son fournisseur d'énergie ainsi qu'une épargne inférieure à 10K€, peuvent demander un report de paiement de leur crédit immobilier.

Le report implique que l'emprunteur n'est pas tenu d'effectuer de remboursement de capital pendant 12 mois.

Toutefois, les intérêts restent dus. La durée du crédit sera prolongée de la période de report de paiement.

A ce stade, il n'est pas possible de mesurer l'impact de cette mesure sur les comptes d'Axa Bank Europe SCF.

## NOTE 2 : EFFETS PUBLICS ET ASSIMILES

Néant.

## NOTE 3 : CAISSES ET BANQUES CENTRALES

(En milliers d'euros)	30/06/2022	31/12/2021
Caisse	-	-
Banque de France	99 540	99 783
<b>Total</b>	<b>99 540</b>	<b>99 783</b>

**NOTE 4 : CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT**

<i>(En milliers d'euros)</i>	30/06/2022	31/12/2021
<b>A vue</b>	369 362	224 826
Comptes ordinaires débiteurs	369 362	224 826
Créances rattachées	-	-
<b>A terme</b>	99 977	99 976
Prêts JJ	-	-
Comptes et prêts	100 000	100 000
Titres reçus en pension livrée	-	-
Dettes rattachées sur titres reçus en PL	-	-
Créances rattachées	- 23	- 25
<b>Total</b>	<b>469 339</b>	<b>324 802</b>

**NOTE 5 : CREANCES SUR LA CLIENTELE****NOTE 5.1 : PORTEFEUILLE DE CREANCES SUR LA CLIENTELE**

<i>(En milliers d'euros)</i>	30/06/2022	31/12/2021
<b>Crédits à l'habitat</b>	<b>10 899 318</b>	<b>10 205 213</b>
Prêts immobiliers	10 887 192	10 193 067
Créances rattachées sur prêts immobiliers	12 126	12 146
<b>Créances douteuses</b>	<b>7 504</b>	<b>7 506</b>
Créances douteuses sur prêts hypothécaires	9 560	9 900
Provisions sur créances douteuses sur prêts hypothécaires	- 2 056	- 2 393
Créances rattachées sur créances douteuses	-	-
<b>Valeurs non imputées</b>	<b>6 228</b>	<b>2 397</b>
Autres somme dues	6 228	2 397
<b>Total</b>	<b>10 913 049</b>	<b>10 215 116</b>

**NOTE 5.2 : CREDITS A L'HABITAT VENTILES PAR ECHEANCE**

<i>(En milliers d'euros)</i>	Échéance < 3 mois	Échéance de 3 mois à 1 an	Échéance de 1 à 5 ans	Échéance de plus de 5 ans	Créances rattachées	30/06/2022	31/12/2021
Crédits à l'habitat	192 323	556 218	2 877 449	7 261 202	12 126	10 899 318	10 205 213
<b>Total crédits à l'habitat</b>	<b>192 323</b>	<b>556 218</b>	<b>2 877 449</b>	<b>7 261 202</b>	<b>12 126</b>	<b>10 899 318</b>	<b>10 205 213</b>

**NOTE 6 : OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE**

Néant.

**NOTE 7 : OPERATIONS AVEC LES PARTIES LIEES****NOTE 7.1 : PRETS SUBORDONNES**

Néant.

**NOTE 7.2 : PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES**

Néant.

**NOTE 7.3 : OPERATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIEES****BILAN**

<i>(En milliers d'euros)</i>	Opérations avec les entreprises liées	Autres opérations	<b>30/06/2022</b>
<b>CREANCES</b>			
Caisse, Banques Centrales	-	99 540	99 540
Créances sur les établissements de crédit	469 339	-	469 339
<i>A vue</i>	<i>369 362</i>	-	<i>369 362</i>
<i>A terme</i>	<i>99 977</i>		<i>99 977</i>
Créances sur la clientèle	-	10 913 049	10 913 049
Billet à ordre	-	-	-
<b>Total des emplois</b>	<b>469 339</b>	<b>11 012 589</b>	<b>11 481 928</b>
<b>DETTES</b>			
Dettes sur les établissements de crédit	<i>1 740 402</i>		1 740 402
<i>A vue</i>	<i>0</i>	-	<i>0</i>
<i>A terme</i>	<i>1 740 402</i>		<i>1 740 402</i>
Dettes sur la clientèle	853	-	853
Dettes représentées par un titre	5 250 000	4 007 902	9 257 902
Dettes subordonnées	276 416	-	276 416
<b>Total des ressources</b>	<b>7 267 671</b>	<b>4 007 902</b>	<b>11 275 574</b>

**HORS-BILAN**

<i>(En milliers d'euros)</i>	Opérations avec les entreprises liées	Autres opérations	30/06/2022
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>			
<b>Engagement de financement</b>			
<i>En faveur d'établissements de crédit</i>			
<i>En faveur de la clientèle</i>			
<b>Engagement de garantie</b>			
<i>En faveur d'établissements de crédit</i>			
<i>En faveur de la clientèle</i>			
<b>Engagement sur titres</b>			
<b>Total des engagements donnés</b>			
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>			
<b>Engagement de financement</b>	1 610 124	-	1 610 124
<i>Reçus d'établissements de crédit</i>	1 610 124	-	1 610 124
<i>Reçus de la clientèle</i>	-	-	-
<b>Engagement de garantie</b>	12 623 320	-	12 623 320
<i>Reçus d'établissements de crédit</i>	-	-	-
<i>Reçus de la clientèle</i>	12 623 320	-	12 623 320
<b>Engagement sur titres</b>			
<b>Total des engagement reçus</b>	<b>14 233 443</b>	-	<b>14 233 443</b>
<b>ENGAGEMENTS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME</b>			
Opérations sur instruments de taux d'intérêt	11 987 500	-	11 987 500
<b>Total engagements sur instruments financiers à terme</b>	<b>11 987 500</b>	-	<b>11 987 500</b>

Axa Bank Europe SCF n'a conclu aucune transaction significative avec des parties liées à des conditions anormales de marché pour l'exercice arrêté au 30/06/2022.

**NOTE 7.4 : PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME**

Néant.

**NOTE 7.5 : APPARTENANCE A UN GROUPE**

	Nom	Siège	SIREN	Site
<b>Entreprise qui établit les états financiers consolidés de l'ensemble d'entreprises le plus grand dont AXA Bank Europe SCF fait partie en tant que filiale</b>	CrelanCo	251, Bld Sylvain Dupuis, B-1070 Anderlecht - Belgique	-	<a href="https://www.crelan.be/fr/corporate/article/rapports-annuels">https://www.crelan.be/fr/corporate/article/rapports-annuels</a>
<b>Entreprise qui établit les états financiers consolidés de l'ensemble d'entreprises le plus petit dont AXA Bank Europe SCF fait partie en tant que filiale</b>	AXA Bank Belgium	251, Bld Sylvain Dupuis, B-1070 Anderlecht - Belgique	-	<a href="https://www.axabank.be/fr/propres-axa-banque/investor-relations-and-financial-information/financial-publications">https://www.axabank.be/fr/propres-axa-banque/investor-relations-and-financial-information/financial-publications</a>

**NOTE 8 : IMMOBILISATIONS**

<i>(En milliers d'euros)</i>	Valeur brute au 31/12/2021	Valeur nette au 31/12/2021	Acquisitions	Cessions et mises au rebut	Transfert	Valeur brute au 30/06/2022	Amortissements dépréciations	Valeur nette au 30/06/22
Immobilisations incorporelles	449	-	-	-	-	449	449	-
Immobilisations corporelles	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total de l'actif immobilisé</b>	<b>449</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>449</b>	<b>449</b>	<b>-</b>

**NOTE 9 : COMPTES DE NEGOCIATION, AUTRES ACTIFS ET COMPTES DE REGULARISATION**

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2022	31/12/2021
<b>Comptes de négociation</b>	-	-
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres ouverts chez les établissements de crédit	-	-
Comptes des règlement relatifs aux opérations sur titres ouvert chez les sociétés de Bourse	-	-
<b>Autres actifs</b>	6 905	1 123
Dépôt de garantie versés pour le compte propre	-	-
Autres débiteurs divers	6 905	1 123
Créances rattachées	-	-
<b>Comptes de régularisation actif</b>	65 158	93 335
Comptes d'ajustement sur instruments financiers à terme	-	-
Comptes d'ajustement hors bilan sur titres de transaction	-	-
Pertes à étaler	-	-
Charges constatées d'avance	- 0	- 0
Charges à répartir	8 316	7 921
Autres Produits à recevoir	-	-
Produits à recevoir sur swap	56 842	85 415
Comptes de régularisation divers	-	-
<b>Total</b>	<b>72 063</b>	<b>94 458</b>

## NOTE 10 : BANQUES CENTRALES, DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT, COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE

### NOTE 10.1 : BANQUES CENTRALES

La société n'a aucune dette envers la banque centrale.

### NOTE 10.2 : DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2022	31/12/2021
<b>A vue</b>	0	0
Comptes ordinaires Créditeurs	0	0
Dettes rattachées	-	-
Emprunts JJ	-	-
<b>A terme</b>	1 740 402	1 552 907
Comptes et emprunts	1 737 500	1 547 500
Dettes rattachées	2 902	5 407
Autres sommes dues	-	-
<b>Total</b>	<b>1 740 402</b>	<b>1 552 907</b>

### NOTE 10.3 : COMPTES CREDITEURS A LA CLIENTELE

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2022	31/12/2021
<b>Valeurs non imputées</b>	853	344
Autres sommes dues à la clientèle	853	344
<b>Total</b>	<b>853</b>	<b>344</b>

## NOTE 11 : DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE

### NOTE 11.1 : DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE

<i>(En milliers d'euros)</i>	30/06/2022	31/12/2021
<b>Obligations foncières</b>	9 257 902	8 770 045
Obligations	9 250 000	8 750 000
Dettes rattachées	7 902	20 045
<b>Autres dettes</b>	-	-
Opérations sur titres	-	-
<b>Total</b>	<b>9 257 902</b>	<b>8 770 045</b>

### NOTE 11.2 : DUREE RESIDUELLE DES DETTES

<i>(En milliers d'euros)</i>	Échéance < 3 mois	Échéance entre 3 mois et 1 an	Échéance entre 1 et 5 ans	Échéance > 5 ans	Dettes rattachées	30/06/2022	31/12/2021
<b>Emprunts Obligataires</b>							
Covered bonds	-	750 000	2 250 000	6 250 000	7 902	9 257 902	8 770 045
<b>Autres dettes représentées par un titre</b>							
Opérations sur titres	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	-	750 000	2 250 000	6 250 000	7 902	9 257 902	8 770 045

## NOTE 12 : COMPTES DE NEGOCIATIONS, AUTRES PASSIFS ET COMPTES DE REGULARISATION

<i>(En milliers d'euros)</i>	30/06/2022	31/12/2021
<b>Comptes de négociation</b>	-	-
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres ouverts chez les établissements de crédit	-	-
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres ouvert chez les sociétés de Bourse	-	-
<b>Autres passifs</b>	1 986	6 453
Primes sur instruments conditionnels vendus	-	-
Dettes sur titres de transaction empruntés	-	-
Dettes rattachées sur les intérêts de prêts et emprunts	-	-
Fournisseurs	- 3 354	75
Dettes sociales & fiscales	12	350
Impôts sur les sociétés	5 328	6 029
Autres dépôts de garantie reçus	-	-
Autres créiteurs	-	-
<b>Comptes de régularisation passif</b>	38 874	30 677
Comptes d'ajustement sur instruments financiers à terme	-	-
Comptes d'ajustement sur autres éléments de hors bilan	-	-
Gains à étaler - primes d'émissions	17 929	18 113
Produits constatés d'avance	-	-
Charges à payer divers	8 661	533
Charges à payer dettes fiscales	433	286
Charges à payer swap	11 851	11 745
Autres comptes de régularisation	-	-
<b>Total</b>	<b>40 860</b>	<b>37 129</b>

## NOTE 13 : PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2021	Dotations	Reprises	Transfert	30/06/2022
Risques sur la clientèle	4 049	2 202	-1 761	-	4 490
<b>Total</b>	<b>4 049</b>	<b>2 202</b>	<b>-1 761</b>	<b>-</b>	<b>4 490</b>

## NOTE 14 : DETTES SUBORDONNEES

<i>(En milliers d'euros)</i>	30/06/2022	31/12/2021
A durée déterminée	-	-
A durée indéterminée	275 000	150 000
Dettes rattachées	1 416	1 095
<b>Total</b>	<b>276 416</b>	<b>151 095</b>

**NOTE 15 : CAPITAUX PROPRES****NOTE 15.1 : CAPITAUX PROPRES**

<i>(En milliers d'euros)</i>	30/06/2022	31/12/2021
Capital social	131 095	131 095
Prime d'émission	-	-
Réserve légale	5 075	3 818
Autres réserves	-	-
Report à nouveau	82 419	58 531
Résultat de l'exercice	14 478	25 145
Résultat en instance d'approbation	-	-
<b>Total</b>	<b>233 067</b>	<b>218 589</b>

**NOTE 15.2 : DECOMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL**

<i>(En milliers d'euros)</i>	30/06/2022	31/12/2021
Capital social	131 095	131 095
Nombres d'actions :		
- totalement libérées	13 109 520	13 109 520
- non libérées		
Valeur nominale de l'action en euros	10	10

**NOTE 15.3 : VARIATION DES CAPITAUX PROPRES**

<i>(En milliers d'euros)</i>	Capital social	Primes	Réserve légale	Autres réserves	Report à nouveau	Résultat	Total
A l'ouverture	131 095	-	3 818	-	58 531	25 145	218 589
Dividendes versés au cours de l'exercice							
Augmentation de capital							
Affectation du résultat de l'exercice antérieur			1 257		23 888	-25 145	
Autres mouvements							
Résultat de l'exercice						14 478	14 478
<b>A la clôture</b>	<b>131 095</b>	<b>-</b>	<b>5 075</b>	<b>-</b>	<b>82 419</b>	<b>14 478</b>	<b>233 067</b>

**NOTE 16 : INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME**

## Etablissements de crédit OCDE

<i>(En milliers d'euros)</i>	Montant notionnel gré à gré	Juste valeur	Créances rattachées
Swaps taux d'intérêts de macro-couverture.	1 000 000	-	2 615
Asset Swaps (Swaps taux yield)	10 987 500	-	9 773
<b>Total opérations fermes</b>	<b>11 987 500</b>	<b>-</b>	<b>12 388</b>

## Montant notionnel gré à gré selon durée résiduelle

<i>(En milliers d'euros)</i>	< à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Swaps taux d'intérêts de macro-couverture.	750 000	-	250 000
Asset Swaps (Swaps taux yield)	877 500	2 647 500	7 462 500
<b>Total opérations fermes</b>	<b>1 627 500</b>	<b>2 647 500</b>	<b>7 712 500</b>

**NOTE 17 : INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES**

<i>(En milliers d'euros)</i>	30/06/2022	30/06/2021
<b>Opérations avec les établissements de crédit</b>	51 671	46 847
Comptes ordinaires débiteurs	-	-
Comptes et prêts à terme	-	94
Produits divers d'intérêts	51 844	46 941
Swap micro-couverture	-	-
Prêts subordonnés à terme	-	-
<b>Opérations avec la clientèle</b>	101 422	97 753
Intérêts sur les comptes courants	-	-
Intérêts sur crédits à l'habitat	101 422	97 753
Opérations sur titres	-	-
<b>Obligations et autres titres à revenu fixe</b>	-	-
Titres de placement	-	-
Titres d'investissement	-	-
Produits sur dettes constituées par des titres	-	-
Autres produits sur dettes const. par des titres	-	-
<b>Total</b>	<b>153 092</b>	<b>144 600</b>

**NOTE 18 : REVENUS DES TITRES A REVENU VARIABLE**

Néant.

**NOTE 19 : INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES**

<i>(En milliers d'euros)</i>	30/06/2022	30/06/2021
<b>Opérations avec les établissements de crédit</b>	- 109 008	- 105 248
Comptes ordinaires créditeurs	- 715	- 391
Comptes et emprunts à terme	- 5 811	- 4 571
Charges diverses d'intérêts	- 99 659	- 97 787
Pensions livrées	-	-
Emprunts subordonnés	- 2 823	- 2 499
Commissions	-	-
<b>Opérations avec la clientèle</b>	-	-
Intérêts sur les comptes courants	-	-
Intérêts sur prêts et emprunts à terme	-	-
Opérations sur titres	-	-
<b>Obligations et autres titres à revenu fixe</b>	- 15 126	- 15 205
Titres de placement	-	-
Titres d'investissement	-	-
Charges sur dettes constituées par des titres	- 14 157	- 14 056
Autres charges sur dettes const. par des titres	- 969	- 1 148
Commissions	-	-
<b>Autres intérêts et charges assimilées</b>	-	-
Charges sur engagements de financement	-	-
<b>Total</b>	<b>- 124 134</b>	<b>- 120 452</b>

**NOTE 20 : COMMISSIONS**

<i>(En milliers d'euros)</i>	30/06/2022	30/06/2021
<b>Produits de commission</b>	229	238
Commissions	229	238
<b>Charges de commission</b>	- 1 611	- 1 518
Commissions de réservation ligne de crédit	- 1 610	- 1 516
Commissions Royal Street	-	-
Commissions interbancaires	- 1	- 2
Commissions titres/cash nantis	-	-
<b>Commissions nettes</b>	<b>- 1 383</b>	<b>- 1 280</b>

**NOTE 21 : GAINS OU PERTES****NOTE 21.1 : GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DE PORTEFEUILLE DE NEGOCIATION**

Néant.

**NOTE 21.2 : GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DE PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILEES**

Néant.

**NOTE 22 : AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE**

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2022		30/06/2021	
<b>Autres produits d'exploitation bancaire</b>	-	-	-	-
Produits divers d'exploitation bancaire	-	-	-	-
<b>Autres charges d'exploitation bancaire</b>	-	4	-	4
Charges diverses d'exploitation bancaire	-	4	-	4
<b>Total</b>	-	4	-	4

**NOTE 23 : PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION**

<i>(En milliers d'euros)</i>	30/06/2022		30/06/2021	
<b>Impôts et taxes</b>	-	2 048	-	1 158
Contribution sociale de Solidarité des sociétés (C3S)	-	433	-	142
Cotisation sur la Valeur Ajoutée (CVAE)	-	172	-	127
Fonds de résolution unique FRU	-	1 443	-	889
<b>Services extérieurs</b>	-	5 506	-	5 650
Autres services extérieurs	-	5 506	-	5 650
<b>Autres charges ou produits d'exploitation</b>	-	52	-	66
<b>Total</b>	-	7 502	-	6 742

**NOTE 24 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES**

<i>(En milliers d'euros)</i>	30/06/2022		30/06/2021	
<b>Dotations aux amortissements et aux provisions</b>	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	-	-	-	-
<b>Dotations aux amortissements et aux provisions</b>	-	-	-	-12
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-12
<b>Total</b>	-	-	-	-12

**NOTE 25 : COUT DU RISQUE**

<i>(En milliers d'euros)</i>	30/06/2022		30/06/2021	
Dotations aux provisions pour créances douteuses	-	852	-	1 841
Reprises aux provisions pour créances douteuses		1 189		2 141
Pertes couvertes par des provisions		-		-
Pertes non couvertes par des provisions	-	160	-	210
Récupération sur créances amorties		-		-
Dotations aux dépréciations des titres		-		-
Reprises aux dépréciations des titres		-		-
Dotations aux provisions pour risques et charges	-	2 202	-	348
Reprises aux provisions pour risques et charges		1 761		387
<b>Total</b>	-	<b>263</b>		<b>129</b>

**NOTE 26 : GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISES**

Néant.

**NOTE 27 : RESULTAT EXCEPTIONNEL**

Néant.

**NOTE 28 : IMPOTS SUR LES BENEFICES**

<i>(En milliers d'euros)</i>	30/06/2022	30/06/2021
Impôts	-5 328	-4 892
<b>Total</b>	<b>-5 328</b>	<b>-4 892</b>

## NOTE 29 : TABLEAUX DE FLUX DE TRESORERIE

Tableau de flux de trésorerie		
	30/06/2022	30/06/2021
<b>Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles</b>		
<b>Résultat courant avant Impôts</b>	<b>19 806 459,13</b>	<b>16 238 521,37</b>
Dotations nettes aux amortissements	0,00	11 573,03
Variation des provisions sur écarts d'acquisition et autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00
Dotations / (Reprises) nettes des provisions sur placements et actifs corporels	-337 298,62	-299 688,20
Variation de la juste valeur des placements et instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat	0,00	0,00
Dotations / (Reprises) nettes des autres provisions	440 613,12	-39 063,23
Résultat des entreprises consolidées par mise en équivalence	0,00	0,00
<b>Réintégration / Déduction des montants inclus dans le résultat courant avant impôt mais sans impact sur les flux de trésorerie</b>	<b>103 314,50</b>	<b>-327 178,40</b>
Plus ou moins values nettes réalisées	0,00	0,00
Charges liées aux dettes de financement	2 823 409,72	2 498 840,28
<b>Réintégration / Déduction des montants inclus dans le résultat courant avant impôt pour reclassement en tant qu'opération d'investissement ou de financement</b>	<b>2 823 409,72</b>	<b>2 498 840,28</b>
Dividendes comptabilisés en résultat sur l'exercice	0,00	0,00
Revenus financiers comptabilisés en résultat sur l'exercice	-153 307 929,30	-144 838 229,77
Charges financières comptabilisées en résultat sur l'exercice	122 914 238,77	119 475 967,24
<b>Réintégration / Déduction des montants comptabilisés sur une base accrétive et devant être pris en compte sur la base des flux de trésorerie</b>	<b>-30 393 690,53</b>	<b>-25 362 262,53</b>
Dividendes et acomptes sur dividendes encaissés	0,00	0,00
Revenus financiers encaissés	176 977 849,95	171 967 965,61
Charge d'intérêts payés (hors intérêts sur la dette de financement, dettes à durée indéterminée, appels de marges et autres dettes)	-132 534 953,42	-131 519 139,91
Variation nette des activités opérationnelles bancaires	-4 525 064,60	281 539 825,38
Variation des créances et dettes courantes	0,00	0,00
Impact sur la trésorerie relatif aux autres actifs et passifs	1 287 937,37	-7 773 052,68
Impôts décaissés	-11 910 682,00	-5 523 118,00
Autres transactions relatives aux opérations courantes avec impact sur la trésorerie et autres ajustements de transactions sans impact sur la trésorerie	159 935,55	210 203,46
<b>Flux de trésorerie relatifs aux activités opérationnelles non inclus dans le résultat courant avant impôt</b>	<b>29 455 022,85</b>	<b>308 902 683,86</b>
<b>Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles</b>	<b>21 794 515,67</b>	<b>301 950 604,58</b>
<b>Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement</b>		
Flux de trésorerie liés aux variations de périmètre	0,00	0,00
Flux de trésorerie liés aux cessions et remboursements de placements	0,00	0,00
Flux de trésorerie liés aux achats et émissions de placements	0,00	0,00
Flux de trésorerie liés aux acquisition et cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	0,00	0,00
Flux de trésorerie liés aux dettes et créances collatérales relatives aux opérations de prêts de titres et assimilés	0,00	0,00
<b>Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement</b>		
Emissions d'instruments de capital	125 000 000,00	0,00
Remboursements d'instruments de capital	0,00	0,00
Opérations sur titres d'autocontrôle	0,00	0,00
Dividendes payés	0,00	0,00
Intérêts payés sur dettes subordonnées à durée indéterminée	0,00	0,00
Gains et pertes de contrôle	0,00	0,00
<b>Flux de trésorerie liés aux transactions avec les actionnaires</b>	<b>125 000 000,00</b>	<b>0,00</b>
Trésorerie générée par les émissions de dettes financières	0,00	0,00
Trésorerie affectée aux remboursements de dettes financières	0,00	0,00
Intérêts payés sur dettes de financement	-2 502 081,95	-2 523 979,16
Impact net des dérivés relatifs aux dettes de financement	0,00	0,00
<b>Flux de trésorerie liés au financement du Groupe</b>	<b>-2 502 081,95</b>	<b>-2 523 979,16</b>
<b>Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement</b>	<b>122 497 918,05</b>	<b>-2 523 979,16</b>
Flux de trésorerie nets provenant des abandons d'activités	0,00	0,00
<b>Flux de trésorerie nets provenant des abandons d'activités</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Trésorerie et équivalent de trésorerie au 30 Juin</b>	<b>468 901 890,43</b>	<b>160 781 939,74</b>
<b>Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles</b>	<b>-21 794 515,67</b>	<b>301 950 604,58</b>
<b>Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement</b>	<b>-122 497 918,05</b>	<b>-2 523 979,16</b>
<b>Flux de trésorerie nets provenant des abandons d'activités</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Interco et comptes de liaison</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Effet des variations de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Effet net des variations de change et des reclassements sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Trésorerie et équivalent de trésorerie au 30 Juin</b>	<b>324 609 456,71</b>	<b>460 208 565,16</b>

## DECLARATION EN VERTU DE L'ARTICLE 3(2)(C) DE LA LOI TRANSPARENCE

---

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes condensés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité figurant en page une présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées et qu'il décrit les principaux risques et les principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice 2022.

Fait à Paris, le 27 septembre 2022

Philippe Colpin  
Directeur Général.  
AXA BANK EUROPE SCF  
Société de Crédit Foncier

# **RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIERE ANNUELLE AU 30 JUN 2022**

---

**DENJEAN & ASSOCIES AUDIT**

19 rue de Presbourg  
75116 Paris  
S.A.S au capital de 300 000 €  
R.C.S. 539 769 729 Paris

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Paris

**ERNST & YOUNG et Autres**

Tour First  
TSA 14444  
92037 Paris-La Défense cedex  
S.A.S. à capital variable  
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles et du Centre

## Axa Bank Europe SCF

---

Période du 1er janvier au 30 juin 2022

### Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels de la société Axa Bank Europe SCF, relatifs à la période du 1er janvier au 30 juin 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

#### 1. Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard des règles et principes comptables français, la régularité et la sincérité des comptes semestriels et l'image fidèle qu'ils donnent du patrimoine et de la situation financière à la fin du semestre ainsi que du résultat du semestre écoulé de la société.

## 2. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels.

Paris et Paris-La Défense, le 28 septembre 2022

Les Commissaires aux Comptes

DENJEAN & ASSOCIES AUDIT

ERNST & YOUNG et Autres

Clarence Vergote

Vanessa Jolivalt